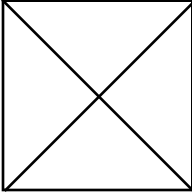


Avril 1997



Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

Septième session

Rome, 15-23 mai 1997

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Election du Président et du Vice-Président

Lors de sa troisième session extraordinaire, en décembre 1996, la Commission est convenue d'élargir son Bureau, afin d'assurer une représentation régionale complète. Elle a également décidé que le premier Bureau élargi serait élu à la présente session. Les statuts de la Commission ne précisent pas le nombre de vice-présidents.

2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session

A sa troisième session extraordinaire, la Commission, a examiné l'organisation de la présente session et en particulier pris acte de "la nécessité d'accélérer et de centrer les négociations pour la révision de l'Engagement et le suivi du *Plan d'action mondial*". Elle a recommandé "qu'après la séance d'ouverture de la Commission chargée d'élire les membres du Bureau et de mettre au point officiellement d'autres questions d'organisation, les groupes régionaux se réuniraient le restant du jeudi [15 mai] et le vendredi [16 mai] précédant la session de la Commission pour examiner et adopter, le cas échéant, des propositions régionales. Le samedi et le dimanche, le Bureau de la Commission compilerait, et le Secrétariat traduirait les divers textes proposés, et le Bureau les regrouperait dès que possible".

L'actuelle session est la première session ordinaire depuis la décision d'élargir le mandat de la Commission: celle-ci, à sa troisième session extraordinaire, a noté qu'elle aurait besoin de prévoir suffisamment de temps pour délibérer des ressources zoogénétiques. Elle a demandé que "le calendrier des activités soit fixé à l'avance afin que les experts intéressés puissent programmer leur séjour à Rome."³

3. Révision du mandat et des procédures du Groupe de travail et élection des membres de son bureau

A sa sixième session, la Commission a examiné les statuts révisés de son Groupe de travail, mais elle a décidé de laisser la question en suspens, du fait de l'éventuel élargissement de son propre mandat. Ensuite, en novembre 1995, la Conférence est convenue (par sa Résolution 3/95) d'élargir le mandat de la Commission à tous les éléments de la diversité biologique intéressant l'alimentation et l'agriculture, progressivement, en commençant par les ressources génétiques animales. En novembre 1995, le Conseil a ensuite adopté (Résolution CL 1/110) les statuts provisoires de la Commission élargie, disponibles sous la cote CGRFA-7/97/Inf.1: ils stipulent que la Commission peut "établir des groupes de travail sectoriels techniques intergouvernementaux ..., selon un équilibre géographique approprié, pour assister [la Commission] dans les domaines des ressources génétiques végétales, animales, forestières et halieutiques".

Un Groupe *ad hoc* d'experts des ressources zoogénétiques s'est réuni en janvier 1997, à la demande de la Conférence de 1995, et il a recommandé que la Commission crée un Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques animales (son rapport figure dans le document CGRFA-7/97/10). La Commission, à sa troisième session extraordinaire, a recommandé que le Comité de l'agriculture examine ce rapport en détail, pour favoriser les travaux de sa session actuelle: on trouvera dans le document CGRFA-7/97/Inf.2 les extraits pertinents du rapport de la quatorzième session du Comité de l'agriculture. La Commission souhaitera peut-être aussi envisager de transformer son actuel Groupe de travail général en Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phyto-génétiques. On trouvera au document CGRFA-7/97/2 le projet de mandat de ces deux groupes de travail sectoriels proposés, et un rapport du Directeur général sur les répercussions sur le programme, l'administration et les finances.

Si la Commission décide de créer les groupes de travail sectoriels, elle devrait arrêter leur mandat et élire les membres de leur bureau pour les deux prochaines années. Si au contraire, le Groupe de travail actuel est maintenu, la Commission devra élire les membres de son bureau pour l'exercice.

4. Rapport de la quatrième Conférence technique internationale

La quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phyto-génétiques - pour laquelle la Commission, à sa deuxième session extraordinaire, a servi de comité préparatoire - s'est tenue à Leipzig (Allemagne) du 17 au 23 juin 1996. La Conférence a accueilli favorablement le premier *Rapport sur l'état des ressources phyto-génétiques dans le monde* et a adopté le premier *Plan d'action mondial* et la *Déclaration de Leipzig*. La Commission a à sa disposition ces trois documents tels qu'ils ont été présentés à la Conférence technique.

Le présent point de l'ordre du jour est pour information uniquement: la suite donnée à la Conférence technique est traitée au point 5.

5. Rapport intérimaire sur le Système mondial de conservation et d'utilisation des ressources phyto-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et suite donnée à la quatrième Conférence technique internationale

La Commission coordonne, supervise et suit l'élaboration du Système mondial, qui se compose de la Commission proprement dite, de l'Engagement international, de *rapports périodiques sur l'Etat des ressources phyto-génétiques dans le monde (5.1)*, du *Plan d'action mondial continu (5.2)*, d'un

Fonds international pour les ressources phytogénétiques (5.3),⁴ du Système mondial d'information et d'alerte rapide (5.4), des Codes de conduites et Directives (5.5), du Réseau international de collections *ex situ* sous les auspices de la FAO (5.6), d'un Réseau international des aires de conservation *in situ* (5.7), et des réseaux par cultures (5.8). Le Système mondial fait intervenir diverses unités de la FAO, en particulier la Division de la production végétale et de la protection des plantes, le Département des forêts et le Bureau juridique.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission doit donner des indications pour poursuivre l'élaboration du Système mondial et de ses éléments, ainsi que de ses relations avec la Convention sur la diversité biologique.

Le document CGRFA-7/97/3 donne un aperçu du Système mondial et de ses éléments, en faisant une grande place aux progrès réalisés depuis la dernière session ordinaire, et à la suite donnée à la quatrième Conférence technique internationale. On trouvera ci-après des références à d'autres documents utiles pour examiner certains des éléments.

Un rapport intérimaire sur la suite donnée à la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques a été présenté à la troisième session extraordinaire sous la cote CGRFA-EX3/96/Inf.1 (devenue CGRFA-7/97/4). La Commission a renvoyé l'examen de ce rapport à la présente session. Elle a également remis à une date ultérieure l'examen de la révision des estimations de coût du *Plan d'action mondial*, qui, comme l'avait demandé la Conférence technique, a été fourni sous la cote CGRFA-EX3/96/Inf.1 Annexe (devenu CGRFA-7/97/4 Annexe).

Le texte intégral du *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde* a fait l'objet d'un examen technique attentif. La Commission est invitée à donner des indications concernant les répercussions financières de la publication du rapport intégral dans la langue dans laquelle il a été préparé, l'anglais, et de sa traduction dans les autres langues. La Commission est également invitée à donner des indications quant à la fréquence des futurs rapports, ainsi qu'aux procédures de préparation du deuxième *Rapport*.

En adoptant le premier *Plan d'action mondial*, la quatrième Conférence technique internationale a souligné de nouveau que les gouvernements des Etats et les autres Membres de la FAO doivent suivre et diriger sa mise en oeuvre, par l'intermédiaire de la Commission. Pour aider celle-ci à s'acquitter de ses fonctions, la Conférence a proposé qu'elle mette au point un programme par étape, avec les estimations de coût correspondantes, et une procédure pour l'examen du *Plan*. Les propositions du Secrétariat à cet égard, soumises à la Commission pour examen, figurent dans le document CGRFA-7/97/5.

La troisième session extraordinaire et la quatrième Conférence technique internationale ont souligné la nécessité de réunir des informations sur les dépenses actuellement consacrées à la conservation et à l'utilisation des ressources phytogénétiques. Le document CGRFA-7/97/6 propose des procédures pour réunir ces informations. Les questions touchant au financement international de la conservation et de l'utilisation des ressources phytogénétiques, et notamment l'éventuelle création du Fonds international demandé dans la Résolution 3/91 de la FAO (ou de guichets des mécanismes actuels de financement), seront examinées dans le cadre du point 8, sous l'angle de la concrétisation des droits des agriculteurs.

La Commission examinera les progrès faits eu égard à la mise en place du Réseau international de collections *ex situ* sous les auspices de la FAO; la prorogation des accords actuels conclus avec les Centres du GCRAI, qui arrivent à expiration en octobre 1998; et un accord proposé avec le COGENT (Réseau international de matériel génétique de la noix de coco).

Comme l'a demandé la Commission à sa sixième session, des progrès faits en matière d'élaboration de *Directives pour la prise de décision concernant la régénération* et de *Directives pour la gestion de banques de gènes de terrain et in vitro* seront communiqués à la Commission.

activités concernant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

A ses sessions précédentes, la Commission a reçu des rapports d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales concernant leurs programmes, politiques et activités en matière de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Après l'élargissement du mandat de la Commission, le Secrétariat a invité un grand nombre d'organisations compétentes à faire rapport sur tous les aspects des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et à incorporer ces questions dans leurs nouveaux rapports.

Les rapports arrivés à temps pour être imprimés figurent dans le document CGRFA-7/97/7. Des rapports peuvent être présentés oralement pendant la session.

7. Examen du programme et des activités de la FAO concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Lors de précédentes sessions, la FAO a fait rapport sur ses programmes, politiques et activités relatifs aux ressources phytogénétiques au même point de l'ordre du jour que les autres organisations internationales. La sixième session est convenue qu'il devrait y avoir un point réservé aux rapports de la FAO à l'ordre du jour des sessions ordinaires.

Après la décision, prise par la Conférence, d'élargir progressivement le mandat de la Commission, en commençant par les ressources génétiques animales, le rapport habituel de la FAO concernant les ressources phytogénétiques (document CGRFA-7/97/8.1) est complété par un rapport concernant d'autres domaines de la diversité biologique agricole, l'accent étant en particulier mis sur les ressources zoogénétiques (document CGRFA-7/97/8.2).

8. Poursuite des négociations en vue de la révision de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques

Dans sa Résolution 7/93, la Conférence demandait au Directeur général de fournir le cadre voulu pour les négociations entre les gouvernements, au sein de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁵, pour l'adaptation de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques, en vue de l'harmoniser avec la Convention sur la diversité biologique.⁶

Lors de ces négociations, la troisième Session extraordinaire est convenue, en décembre dernier, de diverses modifications et de libellés à incorporer dans le projet à négocier. Ceux-ci ont été incorporés dans le quatrième Projet à négocier (document CGRFA/IUND/4) qui jette les bases de la poursuite des négociations à la présente session. A sa dernière session, la Commission a également invité les membres à présenter des contributions supplémentaires pour la révision de l'Engagement. Pour ce faire, une Note verbale a été envoyée aux Membres de la FAO en février 1997, et tout exposé reçu sera distribué sous la cote CGRFA/IUND/4 Add.1.

A la demande de la Commission à sa troisième Session extraordinaire, l'IPGRI et le Secrétariat de la FAO ont réalisé, avec des apports fournis par les Etats Membres, une étude sur la caractérisation des variantes concernant le champ d'application et l'accès et une évaluation des atouts et lacunes de chaque variante. Un premier document provisoire a été distribué pour observations en février 1997, et l'étude définitive sera présentée sous la cote CGRFA-7/97/9.

En outre, un certain nombre de documents consacrés aux questions techniques, économiques, juridiques et institutionnelles intéressant la révision de l'Engagement international, qui ont déjà été présentés à la Commission, mais non encore examinés de manière approfondie, seront également disponibles pour information.⁷

⁵ Qui s'appelait alors la Commission des ressources phytogénétiques.

⁶ Alors que la Convention sur la diversité biologique concerne toutes les formes de diversité biologique, le champ d'application de

Travaux futurs de la Commission

Au titre de ce point, la Commission doit examiner son mécanisme d'élargissement à tous les aspects des ressources génétiques intéressant l'alimentation et l'agriculture (Résolution 3/95 de la Conférence) et l'ordre du jour de sa prochaine session ordinaire.

En 1995, la Conférence de la FAO "a accepté d'appliquer ce mandat élargi de façon progressive, en commençant par les ressources génétiques animales, sans que cet élargissement n'interfère avec ses négociations en cours pour la révision de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques".

La Conférence "a demandé au Directeur général de créer un groupe *ad hoc* d'experts des ressources zoogénétiques, chargé de préparer les futurs travaux du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques animales et de notifier les progrès réalisés au Directeur général qui soumettra ses recommandations, le cas échéant, à l'attention de la quatorzième session du Comité de l'agriculture (Rome, 7-11 avril 1997) et à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en tenant compte des progrès réalisés en ce qui concerne la révision de l'Engagement sur les ressources phytogénétiques". Le rapport du Groupe d'experts *ad hoc* des ressources zoogénétiques est disponible sous la cote CGRFA 7/97/10. On trouvera dans le document CGRFA-7/97/Inf.2 des extraits pertinents du rapport de la quatorzième session du Comité de l'agriculture.

agriculteurs, et identifie les domaines dans lesquels on n'est pas parvenu à un consensus.

Révision de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques. Analyse de quelques questions techniques, économiques et juridiques à examiner au stade II (CPGR-6/95/8 Supp.). Ce document concerne quelques aspects importants des

Les répercussions pour les ressources génétiques forestières de l'élargissement de la Commission ont été examinées par le Comité des forêts à sa treizième session (10-13 mars 1997). Ces recommandations concernant le rôle du Groupe d'experts des ressources génétiques forestières, l'éventuelle création d'un groupe de travail technique sectoriel intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières et l'éventuelle mise en place d'un plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation des ressources génétiques forestières figurent dans le document CGRFA-7/97/Inf.3.

10 Autres questions

11. Date et lieu de la prochaine session

12. Adoption du rapport

Accès aux ressources phytogénétiques et partage équitable des avantages: contribution au débat sur les systèmes d'échange de matériel génétique; le document, préparé par l'IPGRI à la demande de la Commission à sa cinquième session ordinaire, a été mis à disposition de la deuxième session extraordinaire.

CGRFA-EX3/96/LIM 2: *Options pour l'accès aux ressources phytogénétiques et pour un partage équitable des avantages découlant de leur utilisation*. Ce document, préparé par l'IPGRI, a été mis à la disposition de la troisième session extraordinaire.

Document CPGR-EX1/94/3: donne des informations sur le *Mandat, le contexte, les informations générales et le processus proposé*.

Document d'information N°1: *The appropriation of the benefits of plant genetic resources for agriculture: an economic analyses of the alternative mechanisms for biodiversity conservation* (en anglais seulement).

Document d'information N°2: *Sovereign and property rights over plant genetic resources* (en anglais seulement).

Document d'information N°3: *Providing Farmers' Rights through in situ conservation of crop genetic resources* (en anglais seulement).

Document d'information N°4: *Identifying genetic resources and their origin: The capabilities and limitations of modern biochemical and legal systems* (en anglais seulement).

Document d'information N°5: *Información sobre las colecciones ex situ conservadas en jardines botánicos* (en espagnol seulement).